

INFORMATION

FRAIS ANNEXES BPJEPS Activités du Cyclisme

Le coût de la formation et des frais de dossier comprennent :

- Les heures de face à face pédagogique
- Les supports de cours
- Le cout des certifications
- Le suivi de l'alternance et de votre dossier administratif

Les frais annexes à la formation sont à prendre en compte lors de votre projet de formation. Certains organismes financeurs peuvent vous aider à financer une partie de ses frais.

Le coût de la formation ne comprend pas les frais annexes suivants :

- L'hébergement et la restauration à Voiron et lors du voyage à vélo de 3 jours
- Le cout de votre assurance Responsabilité civile professionnelle (obligatoire en tant qu'éducateur sportif stagiaire si votre structure de stage ne dispose pas d'assurance RC qui vous couvre pour vos activités d'encadrement)
- Le coût d'impression de vos dossiers pour l'UC 1/2/3 de certification à remettre aux évaluateurs
- Les déplacements entre les sites de pratique lors de la formation en centre et les repérages de vos séances pédagogiques et de vos certifications
- Le matériel personnel nécessaire en formation :
 - Un ordinateur portable si possible
 - VTT polyvalent avec pédales plates
 - Vélo de route pour une journée (location possible autour de Voiron)
 - VTT électrique pour 2 jours (location possible autour de Voiron)
 - Votre équipement personnel
 - protection de pluie pour l'activité vélo
 - casque
 - gants
 - porte-carte orientable rigide de préférence
 - une boussole
 - un GPS et/ou un altimètre si possible
 - un sac à dos d'encadrement comprenant :
 - trousse mécanique pour les réparations courantes
 - trousse de premiers secours
 - matériel pédagogique personnel (chronomètre, plots...)